

ANNEXES BTSA

CAMPUS AGROPOLIS

Lycée Frédéric Bazille - Agropolis



CAMPUS AGROPOLIS



INFORMATIONS CONCERNANT **LES MODALITÉS DE PAIEMENTS** **DE DEMI-PENSION, DE PENSION OU DE CAFETERIA**

Accès au self (midi et soir) ou à la cafétéria se fait uniquement avec la Carte Jeune Région.
L'achat de repas sera crédité sur celle-ci.

DEMI-PENSION AU TICKET :

- Les repas sont débités de cette carte à chaque passage au self. Le prix du repas s'élève à 4,10 €
- Rechargement du compte « Restauration » par :
 - Carte bancaire à la borne au niveau de l'accueil en sélectionnant « Restauration »
 - Paiement en ligne (via Pronote à la rubrique ARD-GECENLIGNE) en sélectionnant « Restauration »
 - Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault)
 - Espèces au Secrétariat de Vie Scolaire
- A noter : Il est nécessaire d'avoir toujours des crédits sur le compte « Restauration » pour avoir accès au self. Les repas sont débités de ce compte à chaque passage au self.

PENSION- INTERNE EXTERNE AU FORFAIT

- Ce forfait permet 5 petit-déjeuners + 5 déjeuners + 4 dîners par semaine pour un montant de 1.135,95 euros par année scolaire (tarif 2023-2024)
- Ce forfait est payable :
 - par virement bancaire,
 - par chèque (à l'ordre de l'agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault)
 - par prélèvement mensuel (sur 8 mois de novembre à juin)

CAFETERIA

- Il est nécessaire d'avoir toujours des crédits sur le compte « Cafétéria » pour avoir accès à la Cafétéria
- Rechargement du compte « Cafétéria » par :
 - Carte bancaire à la borne au niveau de l'accueil en sélectionnant « Cafétéria »,
 - Paiement en ligne (via Pronote à la rubrique ARD-GECENLIGNE) en sélectionnant « Cafétéria »
 - Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. Montpellier-Orb-Hérault) en précisant au verso « Cafétéria »
 - Espèces au Secrétariat de Vie Scolaire

A noter : Aucun changement de régime ou d'option de facturation ne sera accepté en cours de trimestre. Les demandes de changement doivent obligatoirement s'effectuer par mail (aline.dusserre@educagri.fr) avant le 15/12 (pour le 2ème trimestre) et avant le 07/04 (pour le 3ème trimestre). Ceci prendra effet au 06/01/2025 (2ème trimestre) et au 29/04/25 (3ème trimestre).

PAIEMENT PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La mise en place d'un prélèvement automatique mensuel sur 8 mois maximum est proposée aux familles. Les prélèvements se font à partir du 5 de chaque mois, de novembre à juin (entre le 5 et le 12 pour le mois de janvier, sous réserve des jours d'ouverture de la Banque de France).

Pour cela, vous devez compléter et signer le formulaire d'adhésion qui vous sera adressé après inscription.

Courant octobre, vous recevrez un échéancier prévisionnel des prélèvements pour l'année scolaire, établi par le Lycée, tenant compte du montant de la pension ou demi-pension.

À la fin de l'année, vous recevrez l'échéancier final des prélèvements. Si des changements de tarifs interviennent en cours d'année scolaire (votés par le Conseil d'Administration et décidés par le Conseil Régional d'Occitanie), les montants des dernières échéances pourront être réajustés.

Chaque trimestre, vous recevrez à titre d'information, les avis des sommes à payer récapitulant les frais de restauration et autres frais éventuels du trimestre concerné.

Afin d'éviter tout incident de paiement, votre compte doit être suffisamment approvisionné aux dates de prélèvements prévues par l'échéancier. En cas d'un premier rejet de prélèvement (pour défaut de provision, clôture de compte, ...), l'échéance non soldée sera reportée sur les échéances restantes. **En cas d'un deuxième rejet, le responsable légal sera exclu du prélèvement mensuel automatique et devra régler directement le Lycée à réception de la facture.**

En cas de changement de domiciliation bancaire, n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées. Dans l'éventualité où vous avez signé un mandat de mobilité bancaire avec une nouvelle banque, les nouvelles coordonnées seront transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques à l'Agence Comptable et vous recevrez un courrier de prise en compte de celles-ci.

L'établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent vous être appliqués par votre banque dans le cadre de vos prélèvements. En cas de litige sur un prélèvement, une suspension peut être demandée à la banque. Le restant dû devra être directement réglé à l'Agence Comptable de l'établissement.

L'Agence Comptable reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

PAIEMENT PAR CHEQUE OU VIREMENT

Chaque début de trimestre (septembre/octobre, janvier/février et avril/mai), vous recevrez les avis des sommes à payer récapitulant les frais de restauration et les autres frais éventuels du trimestre concerné. Vous disposerez alors d'un délai de paiement de 3 semaines.

En cas de difficulté de paiement, contactez rapidement l'Agence Comptable afin de demander la mise en place d'un échancier de prélèvements mensuels par téléphone au 04 67 63 89 71 ou par courriel agence.comptable@lycee-bazille.fr

En cas de non-paiement dans le délai imparti, une procédure de recouvrement amiable sera mise en place par l'envoi d'un rappel et d'un dernier rappel avant poursuites. En cas d'échec au niveau de la procédure amiable (non-paiement après la réception du dernier rappel avant poursuites), des poursuites par voie d'huissier de justice seront engagées et celles-ci entraîneront des frais supplémentaires entièrement à votre charge (minimum 150 € selon les huissiers de justice).

CAS PARTICULIERS

Les parents séparés ou divorcés qui souhaitent partager les frais d'hébergement/restauration et autres frais de scolarité de leur enfant doivent le préciser à l'inscription, en remplissant la fiche d'engagement. En cas de non-paiement par l'un des deux parents, tous les frais seront à la charge de l'autre parent responsable légal.

INFORMATIONS SUR LES BOURSES DU CROUS

Sur la notification de bourses émise par le CROUS (page 1 à 3 du document pour l'année 2023-2024), l'en-tête du **CROUS de Montpellier** doit y figurer obligatoirement.

Il revient à l'étudiant(e) de demander éventuellement le transfert de la bourse du CROUS qui ne serait pas le CROUS de Montpellier.

La notification de bourses CROUS 2023-2024 avec la mention « dossier incomplet » en page 1 ne sera pas acceptée par l'établissement d'accueil de l'étudiant(e). C'est également, dans ce cas, à l'étudiant(e) de finaliser le dossier de demande de bourse et d'obtenir une notification définitive.

ZOOM SUR loRdi

Il est nécessaire d'être inscrit sur la Carte Jeune Région. L'ajout à l'occupation de l'ARdI n'est valable qu'une seule fois au cours de la scolarité ou de la formation.

POUR LES LYCÉES PUBLICS LABELISÉS NUMÉRIQUES : l'ajout de votre carte commande et fait l'objet de la poche de commande. cartejeune.laregion.fr

POUR LES LYCÉES NON LABELISÉS : l'ajout de votre carte commande est à faire sur le site cartejeune.laregion.fr

Attention : Les commandes se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023 pour tous les bénéficiaires. L'ajout est soustrait à conditions de ressources. Pensez à actualiser votre situation (justificatif à fournir) : attestation de paiement de l'Allocation de Retourne-ment (ARdI) ou de l'Allocation de Retourne-ment (ARdM) ou de l'Allocation de Retourne-ment (ARdP) avant de commander votre matériel. Le montant de la participation personnelle est communiqué au moment de la commande.

ZOOM : PARRAINAGE PLAN ARBRE

Ensemble Agronomes !

La participation au parrainage d'un arbre planté en classe contribue à lutter contre le changement climatique.

On compte sur toi et tes actions pour restaurer la biodiversité grâce à ton arbre. Inscriptions à la Carte Jeune Région !



CONCRETEMENT, COMMENT CA FONCTIONNE ?

- 1 TOP DÉPART EN JUIN !**
Bonne nuit, vous êtes le 12 juin 2023 sur cartejeune.laregion.fr. À savoir : lorsque vous demandez, vous devez fournir une photo et une adresse mail.
- 2 ... QUELQUES SEMAINES PLUS TARD**
Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée au directeur du lycée/centre, avec un identifiant.
- 3 > RDV EN SEPTEMBRE**
Pour bien commencer la rentrée, la Région organise la distribution des matériels scolaires et du 1^{er} équipement avant la formation.

+ D'INFOS SUR cartejeune.laregion.fr

QUELLES AIDES DIRECTES ?

Retrouvez l'ensemble des dates et détails sur cartejeune.laregion.fr

- LE PRÊT DES LIVRES SCOLAIRES
- LE PRÊT DES MANUELS SCOLAIRES
- À TOUS LES LYCÉEN-NES

GRATUITÉ DU 1^{er} ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

pour que tous élèves disposent tous du même équipement de qualité.

loRdi POUR TOUS

L'AIDE À L'ACHAT D'UNE LICENCE SPORTIVE (LISES) DE 15 € ET/OU À LA LECTURE DE LOISIRS de 15 €

FORMATION GRATUITE AUX PREMIERS SECOURS

pour tous les élèves de 1^{er} et 2nd degrés, aux autres établissements de premiers secours et disposer des bases du secourisme.

LES + DE LA CARTE

- CARTE JEUNE RÉGION, application mobile à télécharger
- BONS PLANS pour des événements sportifs et culturels
- ENTOURNEMENT : conseils, ateliers, autres et activités planifiés en Occitanie en 2021

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes inscrits dans un établissement situé en Occitanie, que ce soit en :

- lycée public ou privé
- établissement d'enseignement supérieur
- EBEA (établissement régional d'enseignement adapté)
- Maison familiale et rurale
- Association ASET (Association pour le Secours Éducatif et Technique)
- Indicatif pour les jeunes handicapés de la région (Maison de la Jeunesse)
- ONED (Centre National d'Enseignement à Distance)
- CNFR (Centre National Public de Formation à l'Enseignement des Chargés d'Enseignement)

ZOOM

Les stagiaires de formation en Ecoles Supérieures d'Enseignement peuvent être éligibles à l'aide à la lecture de livres de 15 €, loRdi.

CARTE JEUNE RÉGION

MADE IN OCCITANIE

RETRouvez LES BONS PLANS 100% OCCITANIE !

NE PASSE PAS À CÔTÉ DE RÉDUCTIONS PROPOSÉES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION !

CONNECTE-TOI RÉGULIÈREMENT SUR TON ESPACE POUR RETROUVER LES OFFRES.

ANNUAIRE/CONTACTS UTILES

- Son Harcèlement scolaire : 3020
- Son Cyberharcèlement : 3018
- Cross Toulouse : 05 43 13 54 70
- Cross Montpellier : 04 67 41 50 06
- Maison de l'Orientation : 0600 00 70 70

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes inscrits dans un établissement situé en Occitanie, que ce soit en :

- lycée public ou privé
- établissement d'enseignement supérieur
- EBEA (établissement régional d'enseignement adapté)
- Maison familiale et rurale
- Association ASET (Association pour le Secours Éducatif et Technique)
- Indicatif pour les jeunes handicapés de la région (Maison de la Jeunesse)
- ONED (Centre National d'Enseignement à Distance)
- CNFR (Centre National Public de Formation à l'Enseignement des Chargés d'Enseignement)

ZOOM

Les stagiaires de formation en Ecoles Supérieures d'Enseignement peuvent être éligibles à l'aide à la lecture de livres de 15 €, loRdi.

CARTE JEUNE RÉGION

MADE IN OCCITANIE

RETRouvez LES BONS PLANS 100% OCCITANIE !

NE PASSE PAS À CÔTÉ DE RÉDUCTIONS PROPOSÉES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION !

CONNECTE-TOI RÉGULIÈREMENT SUR TON ESPACE POUR RETROUVER LES OFFRES.

ANNUAIRE/CONTACTS UTILES

- Son Harcèlement scolaire : 3020
- Son Cyberharcèlement : 3018
- Cross Toulouse : 05 43 13 54 70
- Cross Montpellier : 04 67 41 50 06
- Maison de l'Orientation : 0600 00 70 70

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes inscrits dans un établissement situé en Occitanie, que ce soit en :

- lycée public ou privé
- établissement d'enseignement supérieur
- EBEA (établissement régional d'enseignement adapté)
- Maison familiale et rurale
- Association ASET (Association pour le Secours Éducatif et Technique)
- Indicatif pour les jeunes handicapés de la région (Maison de la Jeunesse)
- ONED (Centre National d'Enseignement à Distance)
- CNFR (Centre National Public de Formation à l'Enseignement des Chargés d'Enseignement)

ZOOM

Les stagiaires de formation en Ecoles Supérieures d'Enseignement peuvent être éligibles à l'aide à la lecture de livres de 15 €, loRdi.

INFORMATIONS **LOGEMENTS ETUDIANTS**

Etudier en classes de CPGE ATS-Bio et en filière du BTSA demande un réel investissement et donc un temps de travail qui sera important pour réussir. Nous vous indiquons quelques résidences à proximité du lycée.

Le Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes situé face à notre établissement propose un hébergement aux étudiants de notre établissement. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter le Centre au 04.67.04.60.00 **dans les plus brefs délais.**

CROUS

2 Rue Monteil – BP 5053 – 34033 Montpellier Cedex 1

Tel: 04 67 41 50 00 - Fax: 04 67 04 26 96

Mail: dse@crous-montpellier.fr

Web: www.crous-montpellier.fr

Pour ceux qui ne connaissent pas Montpellier, les adresses ci-dessous peuvent leur permettre de se repérer plus vite mais la liste n'est pas exhaustive.

AUTOUR DU LYCEE (déplacement à pied) :

- 1/ **CIHEAM-IAM MONTPELLIER (→ Uniquement pour les classes préparatoires)**
3191 Route de Mende 34093 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 04 60 00 - Mail : resacampus@iamm.fr
Web : www.iamm.fr/campus/presentation/la-residence
- 2/ **TROPICAMPUS (studios de 17 à 25 m² meublés)**
1101 Avenue Agropolis – 34090 Montpellier
Contact : Suitétudes 06 17 32 28 60
- 3/ **RESIDENCE AGROPOLIS – studios**
98 Rue J.François Breton - 34000 Montpellier
Contact : le CROUS

PAS LOIN DU LYCEE, DEPLACEMENT EN VOITURE

- 1/ **RESIDENCES DE BISSY** (studios de 21 à 31 m² équipés / non meublés)
Route de Ganges – 34980 Saint Clément de Rivière
Contact : 04 67 52 55 55 et www.campusdebissy34.com

- 2/ **LES LAUREADES** (studios de 17 à 27 m² meublés, équipés de la fibre)
220 Rue du Pioch de Boutonnet – 34090 Montpellier
Contact : 09 51 76 56 48 et E-mail : leslaureades.contact@free.fr
Facebook : Les-Laureades-Montpellier-Boutonnet

- 3/ **DES RESIDENCES DU CROUS** comme Triolet, La Voie Domitienne, Boutonnet, Vert-Bois.
Par annonces, agences ou connaissances, des studios en haut du quartier « Plan des Quatre Seigneurs » (secteur autour de la boulangerie), secteur Vert Bois, secteur Triolet (près du Tram + navette), secteur Avenue de la Justice de Castelnaud, dans les villages comme Clapiers, Grabels, Montferrier sur Lez, Prades le Lez.